

1

**Première demande
ÉTRANGER MALADE**

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie
*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de
leur traduction en français
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

Justificatif d'état civil et de nationalité :

- * Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou à défaut attestation consulaire avec photo, carte d'identité ou carte consulaire
- * Copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour) comportant les mentions les plus récentes
- * Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- * Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 6 mois
- * si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- * si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité (CNI) ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de 6 mois) si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus plus à jour d'adresse

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

Justificatif de séjour régulier au moment de la demande ou 50 euros en timbres fiscaux (part non remboursable du droit de visa de régularisation de 200 euros)

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie
(si le demandeur est ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)

Eventuellement justificatifs permettant d'apprécier la durée de résidence habituelle en France depuis au moins un an :

Visa, récépissé de demande de titre de séjour, récépissé de demande d'asile, documents émanant d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire...), documents émanant d'une institution privée (relevés bancaires présentant des mouvements), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches, ...)

Sur présentation d'un dossier complet, un formulaire médical vous sera remis. Ce formulaire avec photographie numérisée comprend une notice d'information, un formulaire autorisant le médecin de l'OFII à solliciter des informations auprès du médecin qui vous suit habituellement, un modèle type de certificat médical qui sera renseigné par le médecin qui vous suit habituellement ou un médecin praticien hospitalier.

Il est conseillé de faire remplir ce dossier médical le plus rapidement possible selon les indications mentionnées dans la notice d'information.

